



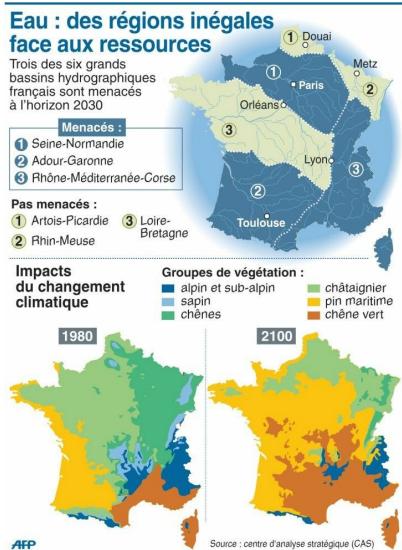
LE CONSOMMATEUR DU BOURBONNAIS

Bulletin d'information des Consommateurs de l'Allier

Année 2025—N° 90

Le BourbEAUnnais,

Du dieu des sources Borvo à la rivière Allier



Actuellement, en Bourbonnais, deux concepts de développement du territoire s'opposent. L'un économique avec le projet d'une mine d'extraction de lithium à Echassières et le traitement du minerai à Saint-Victor, et l'autre agroécologique, le projet de création d'un Parc National « zones humides terrestres » en Val d'Allier.

Ils ont un point commun, l'**EAU**. Le projet industriel « Emili-Imerys » en aura beaucoup besoin tandis que le projet dudit Parc sélectionné par la mission « Flash » de l'Etat en 2021 répondra aux critères d'urgence sur le Grand Cycle de l'eau. Les zones humides de la rivière Allier (sur 420 km) protègent la faune et la flore, préservent des sécheresses et des inondations, **elles sont un enjeu de santé pour le bassin de Vichy-Saint-Yorre.**

En outre, la restauration généralisée de ces zones peut contribuer à diminuer l'acidification des océans.

Ces enjeux sur la protection et le partage de l'eau—la solidarité Amont/Aval – entre le monde industriel et la société civile font l'objet de nombreux débats nationaux et locaux à l'heure du changement climatique : « nutrition, santé, agriculture et environnement, un ensemble qui doit vivre en même temps ! »

« Là où l'EAU trace son chemin, suivez le vôtre ».

Daniel LACHASSAGNE, vice-président

N.B : UFC QUE CHOISIR de Montluçon et sa région participera au Forum des Associations des 4 et 5 octobre à Montlucon au Parc des expositions

Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR
52, rue de la Gironde 03100 Montluçon

Tél. 04 70 05 30 38

Courriel : contact@montlucon.ufcquechoisir.fr

Site : <http://montlucon.ufcquechoisir.fr>

Rivière Allier

Tu nais en Margeride lozérienne au « Moure de la Gardeille » / à pas moins de 1503 m d'altitude / ce qui te confère une « Alièr » attitude / et, au « Bec d'Allier », tu rejoins la Loire dont tu es la « grande fille ».

On te qualifie de rivière dynamique et sauvage / parce que tu es libre de modifier ton paysage.

Dans la ville thermale de Vichy / tu dors dans un grand lit. Au pont Louis de Régemortes à Moulins / l'ingénieur t'a nommée « fleuve » et tu le vaux bien. Tu poursuis ton cours depuis Brioude en amont / là où viennent pondre les saumons.

Tu traverses sept départements, un grand territoire / aussi, pour la protection de tes eaux, nous gardons bon espoir.



EAU courante

Au cours du XXIème siècle, la consommation croissante d'eau courante va poser la ques-

tion des limites : « N'avoir qu'à ouvrir le robinet pour accéder à l'eau ne nous a pas habitués à l'économiser ». De 1900 à la fin des années 1970, la plupart des consommateurs du monde développé a payé un prix fort raisonnable pour l'eau, et a reçu un approvisionnement régulier via de grands projets d'ingénierie publique. A partir du milieu des années 1970, l'eau a cessé d'être

considérée comme un bien bon marché et abondant. Les infrastructures de retraitement sont de plus en plus coûteuses et les externalités environnementales font l'objet d'une plus grande attention.

La mission des Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) auxquels participe notre Association, est justement de veiller à une meilleure gestion des ressources hydriques.

En raison du changement climatique, soyons pragmatiques et changeons nos habitudes de jardinage : plantons des espèces et des variétés de végétaux qui résistent à la fois aux conditions actuelles et futures, et récupérons l'eau de pluie : « plus il fait chaud, plus il fait soleil, plus ça pousse » selon un biologiste.

Source : Que Choisir Juillet-Août 2025

Situation hydrologique

En 2025, dans l'Allier, après un printemps pluvieux, le débit des cours d'eau s'est effondré avec des assecs dès le mois de juin : une nouvelle sécheresse s'installe ! L'Etablissement Public Loire a animé une semaine d'immersion « Eau choix : on agit ou pas » avec des lycéens de villes de France, de Pologne, d'Espagne et d'Allemagne, pour mieux comprendre la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations par des « parcs éponges », les enjeux et les différents usages de l'eau dans le but de comparer les situations dans les pays d'Europe, d'alerter et de trouver des solutions.

A noter qu'une nouvelle taxe communale « taxe GE-MAPI, dite taxe d'inondation » (40 € par personne) est



en vigueur depuis le 1er janvier 2025.

Source : SAGE Cher Amont Juillet 2025

« EAU secours ! »

- Qu'arrivera-t-il quand la dernière rivière, l'ultime source sera asséchée et que l'eau ne coulera plus au robinet ? (situations déjà vécues en France). L'urgence sera-t-elle de laisser des populations à l'abandon ou bien de partager de l'eau de mer dessalinisée ? Bien sûr, la facture sera « salée », alors, est-ce que les « Riches » feront preuve de solidarité ?
- Chaque été, nos forêts sont victimes de graves incendies en raison de la sécheresse et des pyromanes. Lors de chaque passage de « Canadair », 6137 litres d'eau sont largués sur un site au détriment de la Nature (étangs, rivières) et de la consommation humaine. Sur le pourtour méditerranéen, 2 millions de propriétaires habitent en zone de risque de feux de forêts. Alors, nettoyons préventivement nos massifs forestiers, sauvons nos campings et économisons notre EAU.
- Pour illustrer le précédent propos, voici la lettre de Napoléon Empereur, faite à Schönbrunn le 21 août 1809 au Préfet du Département du Var : « Monsieur le Préfet, J'apprends que divers incen-

dies ont éclaté dans les forêts du Département dont je vous ai confié l'administration. Je vous ordonne de faire fusiller sur le lieu de leur forfait les individus convaincus de les avoir allumés. Au surplus, s'ils se renouvelaient, je veillerais à vous trouver un remplaçant. » Quid 2 siècles plus tard, sachant que plus de 90 % des incendies sont d'origine humaine ?



Action de groupe : une première !



L'accès à l'eau potable est un droit pour toute personne.

Ainsi, l'action de groupe intentée en 2021 par UFC Que Choisir contre la CISE Réunion, filiale du groupe Saur, a abouti à une décision de justice historique. L'entreprise a été condamnée à indemniser les 90 000 usagers auxquels elle a distribué, pendant des années, une eau impropre à la consommation.

En 2024, UFC a lancé une offensive judiciaire contre « Nestlé Waters ». Pendant des années, ce groupe de minéraliers, dont Danone, a utilisé des traitements interdits pour ses « eaux minérales naturelles » (Vittel,

Contrex, Hepar, Perrier...) : un scandale (le second après l'affaire Buitoni en 2022 qui a causé 2 morts et 56 malades) tant pour Nestlé Waters que pour les pouvoirs publics n'ayant rien fait pour stopper ces infractions.

Les responsables des groupes de la zone Europe justifient des prix jusqu'à 400 fois plus élevés que l'eau du robinet par un recours à des systèmes de purification (microfiltration) tout juste tolérés pour l'eau... du robinet.

On ne peut qu'être indigné par tant de malhonnêtés réitérées de la part de multinationales agroalimentaires censées—mais, sans le bon sens—assurer notre sécurité sanitaire, mais, bien plus enclines à devenir milliardaires.

Après les scandales de la SFAM/assurances, d'Orpea et Korian/maisons de retraite (voir nos précédents numéros), s'ajoute celui de l'eau polluée.

Source : Que Choisir de juillet/août 2025

Quelle eau buvait Louis XIV en 1650 ?

(l'eau de Châteldon—Auvergne).



Loi « Duplomb »



La proposition de loi « Duplomb » visant à « lever les contraintes au métier d'agriculteur » a été adoptée le 8 juillet 2025 à l'Assemblée Nationale (316 députés/223 contre), faisant fi de l'opposition de la société civile, de syndicats paysans, de scientifiques ; ce texte constitue tant une régression environnementale inadmissible (réutilisation des pesti-

cides interdits depuis plus de 10 ans) qu'une atteinte à la santé de nos concitoyens (nitrates et pesticides dans nos sols et nos eaux). On veut favoriser l'agriculture intensive, les bassines, les élevages industriels, les causes majeures de pollutions des eaux, **sans aucun débat sur cette ressource aussi vitale que rare !**

Une proposition de loi discutée le 12 juin au Sénat prévoit un strict renforcement des mesures de protection des captages d'eau (près de 12500 ont été fermés entre 1980 et 2019), mesure réclamée de longue date par notre association Que Choisir. La pétition nationale d'opposition à cette proposition a recueilli plus de 2 millions de signatures : du jamais vu !

La décision du Conseil Constitutionnel « les Sages » du 07 août 2025 a censuré le retour de l'emploi de l'acétamipride –ladite loi a donc « du plomb dans l'aile ».

Quiz de l'expression ? « Avoir du plomb dans l'aile » (avoir perdu de la force, de l'efficacité).

Labels touristiques

Des outils de promotion ou des attrape-touristes ?

Le tourisme se décline en 4 grands thèmes : rural, culturel, balnéaire et religieux. À l'entrée des communes, les labels « de qualité » (il en existe plus de 40) fleurissent pour attirer les touristes férus de connaître des sites classés tels que « Site et Paysage de France », « Pavillon Bleu », « Un des plus beaux villages de France ».

Le voyageur (il adore aller à la découverte d'un lieu inconnu) et le touriste (il aime suivre un programme organisé) ont le besoin commun de nourriture et de logement. Or, pour leur hébergement (repas, nettoyage, piscine), il faut beaucoup d'EAU. De ce fait, comment concilier les ressources en eau potable et l'accueil de visiteurs, surtout en été ?

La solution ATR « Agir pour un Tourisme Répon-

sable » a été adoptée par des villes et villages souffrant du tourisme de masse et obligées d'imposer des quotas.

Les influenceurs des réseaux sociaux sont souvent la cause de ce « surtourisme » et, pire encore, de la pollution de nouveaux sites même en Antarctique.



Le tourisme se voulait être une manne économique, au fil des décennies, il est devenu une aberration écologique.

Périls

En raison du dérèglement climatique, la montée des eaux des mers entraîne des phénomènes d'érosion et de submersion du littoral. C'est un enjeu de société majeur, dans les prochaines décennies, pour les élus, les habitants et les assureurs. L'urbanisation du littoral et l'artificialisation des sols rendront, sous 30 à 40 ans, des zones côtières inhabitables (le cas emblématique de Soulac-Sur-Mer en Gironde et Lacanau dans les Landes). La submersion des côtes lors d'une tempête est, à ce jour, un évènement éligible au régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (fonds Barnier), tandis que l'érosion est un phénomène lent et plus long qui ne relève pas dudit régime d'assurance. Cette non-assurabilité nécessite de sensibiliser les propriétaires et futurs acquéreurs de biens au risque d'érosion et de recul du trait de côte. **Le rapport mission Langreney, du 3 avril 2024, ap-**



porte des précisions sur l'assurabilité des risques climatiques.

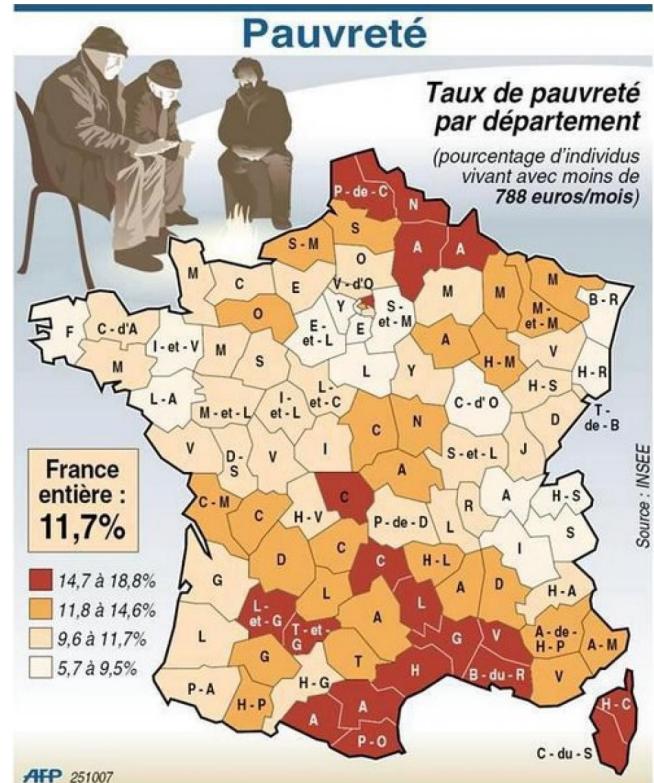
Outre les milliers de maisons au bord de l'eau menacées, les périls concernent aussi les immeubles anciens qui, dans certaines villes, s'écroulent comme des châteaux de cartes. **Il y a vraiment péril en la demeure !**

Pauvreté

En France métropolitaine, le taux de pauvreté est au plus haut depuis 30 ans selon l'état des lieux de l'INSEE sur le niveau de vie. En 2023, 9.8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire (1288 € par mois), ce qui correspond à 15.4 % de la population soit plus 7.1 % par rapport à 2022 et plus 14.2 % depuis 2017.

En France, « la pauvreté n'explose pas, elle augmente lentement et sûrement ». Mais, soyons « heureux », en 2022, par rapport aux 4 départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) « où les taux de pauvreté sont nettement plus élevés que la moyenne nationale » (quid de Mayotte ?).

Le Gouvernement a un objectif de réduction de la pauvreté à 10 ans, mais, avec quels moyens dans un contexte de restriction budgétaire ? « **Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent** » (citation d'Henri Queuille, Homme d'Etat français).



Loi Garot



Le 7 mai 2025, l'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, la proposition de loi transpartisane du député Guillaume Garot visant à lutter contre les déserts médicaux. Cette proposition prévoit en particulier de flétrir l'installation des médecins, généralistes et spécialistes, libéraux et salariés, dans les territoires les moins bien dotés. La liberté d'installation des médecins n'est pas supprimée, mais elle est **encadrée par le Conseil national de l'Ordre des médecins**.

La désertification médicale touche près de 9 millions de

Français dans 69 départements et près de 6 millions n'ont pas actuellement de médecin traitant. La cause de cette situation est l'application du numérus clausus depuis des décennies, et le passage récent au numérus apertus confronté au départ à la retraite de médecins actifs de plus de 70 ans n'aura d'effet **qu'après 2030** !

En 2000, l'Auvergne recensait 17 maternités, elle en compte 10 aujourd'hui. Plus de 400 femmes sur 200 communes vivent à 30 minutes de voiture de la plus proche maternité. Le CHU de Clermont-Ferrand et le Réseau de santé en périnatalité d'Auvergne ont lancé le projet « Opti'soins ».

La création de l'indicateur territorial de l'offre de soins (ITOS) comporte un niveau minimal d'offre de soins pour chaque spécialité médicale et paramédicale.

Cette proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins des territoires a été adoptée par le Sénat le 13 mai 2025. Elle prévoit de subordonner l'installation de médecins généralistes en zone sur-dotée à un engagement d'exercice à temps partiel dans les zones déficitaires.

Un retour au bon sens, à l'équité et au respect du serment d'Hippocrate !

Habitat



En cet été de canicule (températures supérieures à 35/40°), 11 millions de Français vivent dans un logement devenu une « bouilloire thermique » et le Gouvernement n'est

pas « chaud » pour agir...

Le projet de modification du DPE (Diagnostic de Performance Energétique) par le Gouvernement au 01/01/2026 ferait que 850 000 logements ne seraient plus considérés comme des « passoires thermiques »... et donc sans obligation de rénovation. Encore une entourloupe !

Source : Que Choisir du 03/07/2025

Audition binaurale

Nous avons deux oreilles pour une bonne raison : entendre avec ses deux oreilles permet de bénéficier d'une expérience sonore riche, équilibrée et complète.

Les aides auditives permettent une meilleure compréhension de la parole grâce à une meilleure localisation et distinction des sons et à un champ auditif plus étendu.

La presbyacusie, phénomène naturel, touche environ 40 % des personnes âgées de 60 ans ; il faut assumer cette surdité, tout comme on assume la presbytie.

Bien entendre est un enjeu de la santé du cerveau, pour profiter pleinement de la relation à ses proches. Allo ?

Source : Prévention Santé Auditive



EAU potable

L'installation de fontaines à eau est obligatoire dans les lieux recevant du public depuis janvier 2022 (loi AGEC) avec une signalétique directionnelle. Trois ans plus tard, seuls 9 % des établissements respectent parfaitement cette loi et seule la moitié dispose d'un point d'eau.



Manque d'EAU



En cette nouvelle année de sécheresse, la Nature a soif. Les bouleaux meurent ainsi que les hydrangeas et

autres fleurs, les légumes au jardin sont en survie – même avec paillage—quand l'eau de pluie vient à manquer.

Quelles essences ou variétés devrons-nous planter pour avoir un verger, un potager en 2030 ? Le figuier est « chez lui », l'olivier, l'amandier, le caroubier, l'abricotier et le cognassier résistent à la sécheresse ; l'ail, l'échalote, l'oignon, la lentille, la betterave rouge sont peu gourmands en eau.

Bonne poussée !

En vrac

La vente en vrac est une formule pratique et économique : l'accès aux distributeurs de produits est facile (des sachets en papier kraft sont à votre disposition) et l'achat peut se faire en petite quantité et selon votre argent du moment. Il convient de se munir de sacs en vrac en coton ou en lin, de bocaux ou de bouteilles.

On peut ainsi acheter des légumineuses (riz, farine, sucre, fruits secs, boissons), des produits d'hygiène et de beauté (savon, shampoing) et des produits ménagers (lessive, dégraissants).

Acheter en vrac, c'est limiter ses déchets !



172

172 ! C'est le nombre de vêtements et de paires de chaussures que renferment en moyenne les placards d'un Français, selon l'Agence de la Transition Ecologique (Ademe). 3,2 millions de vêtements ont été mis sur le marché en France en 2023 : la fièvre acheteuse ! La confection de tous ces habits nécessite beaucoup d'EAU : le gaspillage continue !

Source : Que Choisir du 31/07/2025.



Bon à savoir

- Des marques automobiles telles que Dacia et Citroën veulent supprimer l'autoradio sur leurs petits modèles de voitures : quid des dérives sécuritaires ?
- L'auriculaire correspond à l'élément EAU, il est relié aux reins
- Tendance 2025 : moins de touristes fréquentent les restaurants (prix des repas) et trop de restaurants ouvrent (pas logique).

- Vélo : après un engouement post les années « covid », le marché du vélo électrique avec batterie est en chute... et une chute de vélo, ça fait mal ! Mais un Français a inventé le vélo électrique « Pi-POP » sans batterie au lithium. Quid d'une version hybride comme pour les voitures ? (Source : Que Choisir Septembre 2025).
- En été, on manque de sauveteurs au bord de la mer, pourquoi ? Parce que le secteur public compte sur les bénévoles tandis que le secteur privé rémunère, nourrit et loge ses volontaires.
- Le marché locatif enregistre, en juillet, une progression de la demande de 9.5 % et une baisse de 6 % de l'offre disponible : la recherche d'un logement devient le « parcours du combattant » !
- Complicité entre l'Etat et le milieu journalistique : il ne faut pas fâcher le client, ni le lecteur, ni l'électeur !
- Recyclage de la honte : en France, chaque jour, 100 à 150 tonnes de produits consommables et jetés (saumon, lait, plats cuisinés, bière, pizzas et même boîtes de sardines) sont transformés en gaz.
- Le commerce animalier et la vente de tortues-alligators, une espèce invasive et dangereuse : la folie des NAC (nouveaux animaux de compagnie) continue !
- La société IMERYS (bien connue dans l'Allier) exploite la carrière d'andalousite de Glomel en Côtes-d'Armor : l'extension de cette carrière a fait fi du recours en annulation par Eau et Rivières de Bretagne (source : La houle splann !)
- La centrale électrique de Gardanne (Bouches-du-Rhône) consomme 150 000 tonnes de bois d'eucalyptus importées du Brésil, soit 10 000 km en bateau : et on appelle cela « l'énergie verte »!

Cotisation annuelle

1^{re} adhésion + « Le Consommateur du Bourbonnais » : 35 euros

Ré-adhésion + « Le Consommateur du Bourbonnais » : 28 euros

Montluçon 52 rue de la Gironde—Tél. 04 70 05 30 38

Sur rendez-vous uniquement

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12 h

Vichy Maison des Associations - Place de la Mairie

Sur rendez-vous uniquement : Mardi après-midi de 14h à 18h et jeudi matin et après-midi

Mme MONIN Tél. 06 07 07 20 85 - email : quechoisir03200@laposte.net

Mr BUISSON au 06 64 65 14 73 - email : ufc.03200@laposte.net

M. PEREZ au 07 63 13 96 29—email : reneperez03200@gmail.com

Dons : Il est possible de faire un don à l'association en même temps que le paiement de la cotisation. Il est aussi possible de faire un don à n'importe quel moment...

Tirage : 900 exemplaires, 3 numéros par an.

Directeur de la publication : Patrick RAY

Rédaction : Daniel Lachassagne—Chantal Costa—Bernard Verdier